

Novembre 2017

Face aux évolutions numériques et sociétales, le Règlement Général pour la Protection des Données Personnelles (RGPD) a pour objectif de permettre aux citoyens européens de reprendre le contrôle de leurs données personnelles. Le RGPD, en vigueur à partir du 25 mai 2018, impose donc de nouvelles obligations aux entreprises collectant des données dans le cadre de leur activité.

Ce règlement peut-il constituer une opportunité pour les assureurs de demain ? En respectant les garde-fous fixés par le RGPD, les assureurs se créent un cadre de partage permettant la collecte de données personnelles, essentielles pour mieux connaître leurs clients, cerner les besoins et ainsi adapter l'offre d'assurance et les services associés. Mais, encore faut-il savoir quels sont les attentes des Français sur ce sujet !

Spontanément, 8 Français sur 10 déclarent ne pas être disposés à partager leurs données personnelles de santé

Si les Français sont attentifs à leur santé et leur bien-être, ils sont une large majorité à refuser de partager leurs données personnelles de santé

Ce refus des Français s'explique notamment par leur position quant à l'utilisation de leur données de santé et la sécurité du cadre de partage



25%

Craintif

J'ai peur que mes données de santé soient utilisées à mauvais escient

33%

Prudent

Je ne partage mes données de santé qu'à condition que les conditions d'utilisation du dispositif soient transparentes

28%

Attentif

J'évite le partage non intentionnel de mes données de santé

Les nouveaux droits et obligations issus du RGPD contribuent à rassurer les Français sur le partage de leurs données personnelles de santé

La sécurité informatique et la confidentialité sont deux garanties du RGPD auxquelles une légère majorité de Français est sensible

Les Français sont davantage sensibles aux droits qui leur seront octroyés

59%

des Français prêts à partager si **Sécurité informatique**

51%

Confidentialité des données

78%

Droit à l'opposition

76%

Droit à l'oubli

73%

Droit à la portabilité

Au-delà du RGPD, quelles sont les promesses qui peuvent inciter au partage ?

Les Français sont prêts à partager leur données de santé pour préserver ou améliorer leur capital santé. Une partie d'entre eux sont sensibles aux contreparties financières. Proposer un suivi personnalisé dans le cadre d'un programme d'accompagnement accompagné d'une contrepartie financière est l'offre gagnante pour convaincre une majeure partie des Français à partager leurs données personnelles de santé.

L'amélioration de l'état de santé et son suivi quotidien

56%



Une contrepartie financière

30%



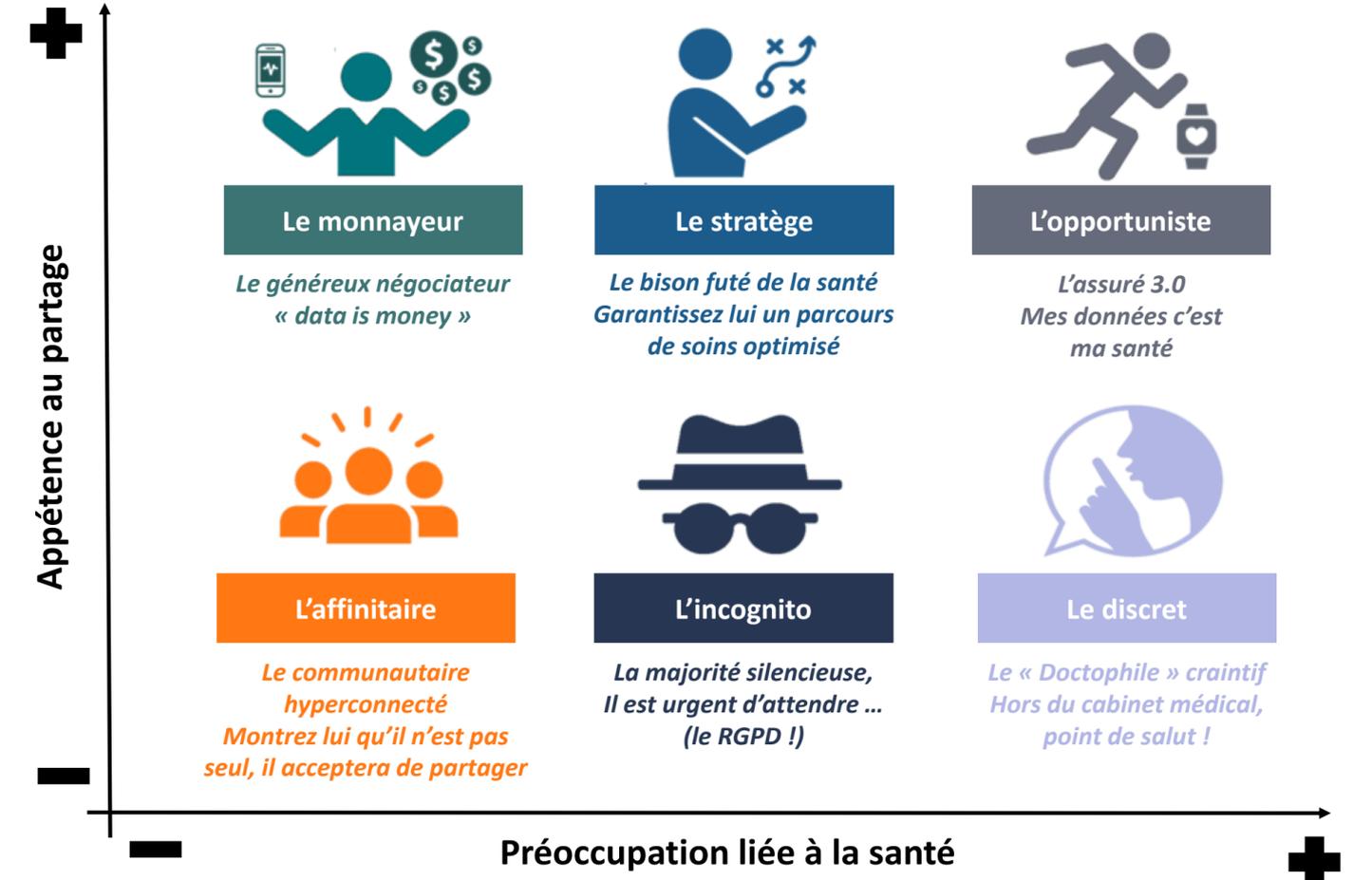
Un suivi personnalisé accompagné d'une contrepartie financière

70%



La matrice Synaxia Conseil détermine 6 profils au sein de la population française

Les profils sont définis en fonction du degré de préoccupation lié à la santé et de l'appétence au partage des données personnelles de santé.



Vous souhaitez recevoir notre Livre Blanc ?
Complétez le formulaire :
www.synaxia-conseil.fr/demander-livre-blanc

Synaxia Conseil
3 bis, rue Abel 75012 Paris
Tel : 06 77 06 63 31
www.synaxia-conseil.fr